

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 21 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt et un mars à dix-sept heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de  
ses séances sous la Vice-Présidence de  
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Nombre de membres :  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 16

Madame Gwendoline DESFORGES  
Monsieur Pierrick FOURNIER  
Madame Anne-Laure de BROSSES  
Madame Denise JOURDRIN  
Monsieur Jacques LELUBRE  
Madame Laurence de CHABOT  
Madame Agnès THÉBAUD  
Madame Véronique BECQUET  
Madame Marie-Laure de BECDELIEVRE  
Madame Michèle BIANCO

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD  
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)  
Monsieur Pascal SIMONNET  
(pouvoir à Monsieur Pierrick FOURNIER)  
Monsieur Philippe CLOUS  
(pouvoir à Madame Anne-Laure de BROSSES)  
Madame Anne-Marie COLIN  
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)  
Monsieur Bernard LONGATTE  
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)  
Madame Hélène de FUMICHON  
(pouvoir à Madame Marie-Laure de  
BECDELIEVRE)

Membre absent sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du  
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

078267801397-20240321-2024-15-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PECQ**  
**du 21 MARS 2024**

Objet : Subvention à l'Association MÉDIATEURS dans la VILLE pour l'année 2024

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'Association Médiateurs dans la Ville est une association Loi 1901 à but non lucratif, créée en 1994 et sise 4 rue du Général Colin - 78400 CHATOU. L'objet de cette association est de susciter des initiatives de médiation, de créer et d'aider des instances de médiation. Cette action passe notamment par la médiation familiale, la médiation sociale et la médiation interculturelle.

• Chiffres :

- 2 bénévoles
- 2 salariés, dont 1 en CDI à temps partiel et 1 en CDD à temps partiel
- 1 Alpicois suivi

L'association Médiateurs dans la Ville sollicite une subvention de 1 500,00 € pour l'année 2024. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de statuer sur cette demande ainsi que sur son montant, sachant qu'une subvention d'un montant de 1 000,00 € a été accordée en 2022 et de 500,00 € en 2023.

Cet exposé entendu,

A l'unanimité et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder à l'association Médiateurs dans la Ville une subvention de 300,00 € pour l'année 2024.

La dépense ainsi mandatée sera imputée sur la ligne budgétaire 65-63-6574 du budget 2024 du C.C.A.S.

Publié le :



Fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

  
Gwendoline DESFORGES  
Adjointe au Maire